

« LA VOIX DES ARTISANS » : les listes de l'U2P en campagne pour les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat

Dans le cadre d'une grande consultation participative, les artisans bénéficient désormais d'un espace dédié pour témoigner, partager, débattre et être force de propositions.

Cet automne se tiendront les prochaines élections des représentants des artisans dans les Chambres de Métiers et de l'Artisanat. C'est l'occasion pour chaque artisan de voter et de contribuer aux choix des grandes orientations à donner au secteur pour les 5 prochaines années. L'U2P a remporté une majorité de sièges aux précédentes élections. Elle salue le travail accompli par les CMA en étroite collaboration avec les organisations professionnelles membres de l'U2P.

Cette année, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres de l'artisanat, CAPEB, CGAD, CNAMS et CNATP, se réunissent sous la liste intitulée LA VOIX DES ARTISANS.

Présentes dans chaque département, les listes « LA VOIX DES ARTISANS » s'engagent à défendre les intérêts de chaque

artisane et chaque artisan, et se mobilisent autour de 4 axes prioritaires : replacer l'artisanat au centre des politiques publiques et des actions de relance économique, assurer un service de proximité de qualité à chaque artisan, promouvoir l'artisanat et renforcer l'identité artisanale ; accompagner les transitions numérique, énergétique et la formation des artisans.

Plateforme participative

Pour construire et affiner un projet commun, reflet des attentes et aspirations de chacun, l'U2P a lancé une grande plateforme participative : lavoixdesartisans.fr. 1,3 million d'entreprises de l'artisanat vont pouvoir s'exprimer au sein de 2 rubriques : l'une pour témoigner, échanger, partager et la seconde pour débattre et prendre position sur des sujets d'actualité qui nous concernent tous.



**ARTISANS,
C'EST LE MOMENT
DE DONNER DE LA VOIX !**

Parce que la voix de 1 300 000 artisans doit compter, soyons aujourd'hui les acteurs de notre avenir.

La grande consultation participative ouverte aux 1,3 million d'entreprises de l'artisanat est lancée ! À vous de témoigner, débattre, proposer, échanger sur votre site dédié.

L'U2P et ses organisations membres CAPEB, CGAD, CNAMS et CNATP, se sont réunies sous la liste intitulée LA VOIX DES ARTISANS pour construire un projet qui vous ressemble et vous représenter aux prochaines élections des représentants des artisans dans les chambres de Métiers et de l'artisanat. N'attendez plus pour faire entendre votre voix.

RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR LA VOIX DES ARTISANS.FR

Une occasion inédite pour les artisans de se faire entendre en cette période de crise sanitaire et économique.

Alors, artisans, rendez-vous sur lavoixdesartisans.fr pour donner de la voix !

Cette plateforme aura vocation

à recueillir les avis des chefs d'entreprise de proximité (y compris les professionnels libéraux et les commerçants de proximité) au-delà des élections aux CMA, notamment dans la perspective des scrutins présidentiel et législatif de 2022. ●

Économie et société

Les femmes, avenir de l'économie de proximité
[page 2](#)

Institutions

L'U2P demande une meilleure représentation des entreprises de proximité au CESE
[page 3](#)

Conférence sociale

L'U2P demande le maintien du soutien aux entreprises et des aides aux contrats d'apprentissage
[page 2](#)

Les entreprises de proximité au cœur du dynamisme des villes et des villages

Dans son baromètre paru en janvier 2021, l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) revient sur le rôle moteur joué par les entreprises de proximité dans la vitalité des communes.

Les entreprises de proximité sont, et de loin, prépondérantes dans la vie commerciale des communes. Les activités les plus représentées sont ainsi les restaurants traditionnels avec plus de 120 000 établissements.

On retrouve également dans le palmarès les salons de coiffure (90 000 établissements), les soins de beauté (50 000), la boulange-

rie-pâtisserie (38 000), les pharmacies (24 000) ou encore les fleuristes (20 000) et les boucheries-charcuteries (18 000).

Cette vitalité se retrouve également sur le front de l'emploi : entre 2017 et 2019, la boulangerie artisanale a ainsi créé plus d'emplois salariés que les hypermarchés et les supermarchés. Les cafés, restaurants et traiteurs ont

créé à eux-seuls plus de 66 000 emplois nets, contre à peine 4 900 pour les grandes surfaces. ●

Entre 2017 et 2019, la boulangerie artisanale a créé plus d'emplois salariés que les hypermarchés et les supermarchés.



Efezenko / stock.adobe.com

Les femmes, avenir de l'économie de proximité

La mixité est dans l'ADN des entreprises de proximité avec 2,3 millions de femmes actives. Et elles sont en moyenne plus jeunes et plus diplômées. En un mot, les femmes sont l'avenir de l'économie de proximité.

Plus d'1 entreprise de proximité sur 3 est dirigée par une femme : 800 000 cheffes d'entreprise ! Les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales se révèlent ainsi plus féminisées que la moyenne.

La part de femmes actives varie beaucoup en fonction des activités exercées, mais leur place globale dans l'économie de proximité a toujours été importante et elle continue de progresser. Aujourd'hui, près de deux actifs sur cinq sont des femmes, une part qui a doublé en trente ans. En outre, si l'écart de salaire entre hommes et femmes n'est pas encore entièrement résorbé, il est bien moins élevé dans les secteurs de proximité (13 %) que dans le reste de l'économie.

Depuis la première heure l'U2P promeut et défend le dynamisme et l'avancée des entreprises de proximité en matière d'égalité et de mixité. L'U2P a ainsi obtenu, à travers la loi PACTE, qu'un statut protecteur soit accordé par défaut aux conjoints collaborateurs, dont 85 % sont des femmes. ●



Trophées Madame Artisanat, l'excellence au féminin récompensée

CMA France a tenu la deuxième édition des « Trophées Madame Artisanat », un prix visant à valoriser la place des femmes cheffes d'entreprise artisanale, collabo-

ratrices et apprenties. En présence du Président de l'U2P, les lauréates ont été couronnées dans trois catégories : « Madame Artisanat » récompense une

femme cheffe d'entreprise, « Madame Apprentie » récompense une apprentie en formation dans un CFA, et « Madame Engagée » valorise des projets audacieux, porteurs de l'économie de demain dans des domaines tels que l'innovation, le numérique, l'économie sociale et solidaire.

CESE : l'U2P demande une meilleure représentation des entreprises de proximité

L'U2P s'alarme de la sous-représentation des entreprises de proximité, au regard de leur poids réel au sein de l'économie et de la société française, dans les propositions du rapport Combrexelle sur la composition du CESE.

À la lecture du rapport intitulé « Pour un nouveau CESE » remis au Premier ministre par Jean-Denis Combrexelle, l'U2P constate que les entreprises de proximité y sont sous représentées par rapport à leur poids dans l'économie et la société française, que ce soit en termes de formation, de création de richesses, d'emploi, ou de présence dans les territoires. En effet, les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximi-

té et des professions libérales rassemblent un tiers des entreprises françaises. Or, les préconisations du rapport accordent à peine 10 % des sièges patronaux à l'U2P.

Le rapport ne s'appuie pas suffisamment sur des critères objectifs pour estimer le poids des différentes organisations, ce qui explique le déséquilibre auquel on aboutit. L'U2P qui partage l'essentiel des ambitions de la réforme du CESE,

constate que la proposition de répartition des sièges au sein du CESE, qui tend à disséminer les sièges entre de très nombreuses organisations, est de nature à affaiblir les fondations de cette réforme. Aussi l'U2P invite-t-elle le gouvernement à adapter les conclusions du rapport en vue de parvenir à une photographie plus exacte de la société française et



Bruno Bleu / Adobe Stock

ainsi de mieux éclairer les choix économiques, sociaux et environnementaux du gouvernement et du parlement. ●

Un courrier au Premier ministre

Dans un courrier adressé à Jean Castex, le Président de l'U2P demande fermement que soit attribué à l'U2P un nombre de sièges conforme à ce que représentent les entreprises de proximité dans l'économie française en nombre d'entreprises et, pour le moins, trois sièges supplémentaires : un au titre de l'artisanat, un au titre du commerce de proximité et un au titre des professions libérales.

Conférence sociale : l'U2P juge nécessaire de poursuivre le soutien aux entreprises et l'aide aux contrats en alternance

Le Premier ministre Jean Castex a réuni les partenaires sociaux lundi 15 mars dans le cadre d'une Conférence sociale destinée à préparer l'après-crise sanitaire. L'U2P a rappelé les priorités et les enjeux des entreprises de proximité.

Le Président de l'U2P a d'abord rappelé sa demande que les aides exceptionnelles à l'apprentissage et à la professionnalisation soient reconduites tout au long de l'année 2021, au moins pour les contrats conclus dans les entreprises de moins de 250 salariés. Ces aides ont suscité un véritable engouement, en particulier avant le deuxième confinement, lorsque les entreprises étaient dans une dynamique de reprise. Le risque serait élevé aujourd'hui, compte tenu de l'incertitude quant à la situation sanitaire et du fait que les premières aides ne sont parvenues que six mois après la signature des contrats, que les entreprises renoncent à recourir à de nouveaux contrats en alternance. Cet encouragement à la formation initiale des jeunes constitue un indispensable investissement.

L'U2P a également tenu à attirer l'attention du Premier ministre sur les travaux de la mission de Bruno Mettling sur les travailleurs des plateformes de mobilité et de livraison. Les orientations présentées tendent à créer un troisième statut entre celui de salarié et celui de travailleur indépendant, à contrecourant des mesures prises dans la plupart des autres pays qui requalifient ces travailleurs en salariés.

Si les orientations du rapport étaient mises en œuvre, elles seraient source de confusion : confusion sur la notion de dialogue social jusqu'à présent réservée aux relations employeurs-salariés ; confusion sur la représentation des travailleurs indépendants. De plus, elles aggraveraient les distorsions de concurrence que nous connaissons déjà.

Concernant les travailleurs de

la deuxième ligne, parmi lesquels il faut compter les salariés des secteurs du bâtiment et de l'alimentation, l'U2P souscrit à la possibilité donnée aux entreprises, dans le cadre d'orientations fixées par les branches professionnelles, d'accorder une prime aux salariés, non soumise à l'impôt et aux prélèvements sociaux. Enfin, l'U2P juge effectivement nécessaire de travailler sur les modalités d'accompagnement des entreprises dans la phase de rebond de notre économie. En premier lieu, il faudra éviter d'arrêter brutalement les

aides et préférer un échancier de retour progressif à la normale garantissant une bonne visibilité pour les entreprises.

Il est essentiel que les professions qui font encore l'objet d'une fermeture administrative, en particulier les restaurateurs, les cafetiers, et les commerces et services situés dans les galeries commerciales de plus de 10 000 ou 20 000 m², puissent être informées plusieurs semaines avant la date de réouverture afin d'optimiser leurs chances de retrouver la rentabilité tout en adaptant les protocoles sanitaires en vigueur. ●

Au terme de la Conférence sociale, le Premier ministre a répondu positivement à deux demandes de l'U2P : la poursuite des aides à l'apprentissage et à la professionnalisation en 2021, et la possibilité de verser aux salariés une prime défiscalisée et désocialisée.

Brèves

Simplification majeure pour les travailleurs indépendants avec la déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée. Pour la déclaration des revenus de l'année 2020, les travailleurs indépendants bénéficieront d'une simplification de leurs démarches déclaratives. Demandée de longue date par l'U2P, c'est désormais une réalité : à compter de cette année, une seule déclaration sera nécessaire pour le calcul des cotisations et contributions sociales personnelles et de l'impôt sur le revenu. La déclaration sociale des indépendants se voit ainsi supprimée. Les revenus servant de base au calcul des cotisations et contributions sociales personnelles seront à renseigner directement sur la déclaration fiscale des revenus. Cette déclaration unique réalisée sur impots.gouv.fr permettra le calcul des cotisations et contributions sociales personnelles, en plus du calcul de l'impôt sur le revenu.

Joël Mauvigney réélu à la présidence de la CGAD. Le 16 février dernier, la CGAD (membre de l'U2P) a procédé à l'élection de son Président et de son Conseil exécutif. L'U2P félicite le Président Joël Mauvigney pour sa réélection à la tête de l'organisation. Le Conseil exécutif qui a été élu comprend également Christel Teyssèdre (1^{er} Président adjoint, Saveurs Commerce), Claude Maret (2nd Président adjoint, Fédération Française des Fromagers de France), Pierre Mirgalet (Trésorier, Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Confiseurs, Glaciers, Traiteurs de France), Bruno Aim (Trésorier adjoint, Confédération Nationale des Glaciers de France), Véronique Gaulon

(Secrétaire, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) et Dominique Groussard (Secrétaire adjoint, Confédération Nationale de la Triperie Française).

8 milliards d'euros de charges sociales annulées pour les entreprises en 2020. S'exprimant devant le Sénat le 10 mars dernier, le Premier ministre Jean Castex est revenu sur les dispositifs fiscaux et sociaux dont ont bénéficié les entreprises en 2021. Il a fait état de 50 milliards d'euros de reports de charges sociales et fiscales accordés aux entreprises, dont 13 milliards pour les travailleurs indépendants, et de 8 milliards d'euros de charges annulées.

« Objectif Télétravail », un service pour accompagner les PME. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a fait évoluer l'offre d'accompagnement de l'ANACT pour aider les entreprises à s'organiser face au COVID-19. Une offre spécifique, « Objectif Télétravail », accessible sur le [site Internet de l'ANACT](http://site.Internet.de.l'ANACT), a été créée pour aider les TPE et PME à mettre en place ou à pérenniser une organisation en télétravail. La mise en place du télétravail constitue en effet un changement important, notamment pour les entreprises de proximité, même si elles sont rares à pouvoir organiser le travail à distance. L'accord national interprofessionnel du 26 novembre « pour une mise en œuvre réussie du télétravail », dont est signataire l'U2P, contribue par ailleurs à sécuriser leur environnement juridique et propose des solutions pragmatiques à destination des chefs d'entreprise de proximité. ●

Sur les réseaux sociaux

« Le Premier ministre a répondu positivement à la demande de l'U2P : les aides à l'apprentissage et à la professionnalisation (5000 ou 8000 euros par an) seront maintenues tout au long de l'année 2021. »

TWITTER — @U2P_FRANCE — 15 MARS 2021

Agenda

15 mars

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la Conférence du dialogue social en présence du Premier ministre Jean Castex, d'Élisabeth Borne et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire.

16 mars

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion relative aux modalités de la reprise d'activité du secteur de l'hôtellerie-restauration en présence du ministre délégué aux PME, Alain Griset, du secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Jean-Baptiste Lemoyne et du secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Cédric O.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion relative aux modalités de réouverture des grands magasins et des centres commerciaux en présence d'Élisabeth Borne et Alain Griset.

17 mars

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion relative aux modalités de la reprise d'activité du secteur événementiel professionnel en présence d'Élisabeth Borne, Alain Griset et Jean-Baptiste Lemoyne.

18 mars

Réunion du Conseil National de l'U2P.

19 mars

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, d'une part, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion d'autre part.

22 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Hugues Vidor, Président de l'UDES, et Sébastien Darrigrand, Directeur général.

23 mars

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion du Comité de liaison des décideurs économiques (Clide).

31 mars

Entretien entre le Président de l'U2P et la Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, dans le cadre de la réforme du CESE.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mars 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage